



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1133) DE MISE A  
DISPOSITION DES SALLES MESSIAEN,  
BERLIOZ ET POLE DOCUMENTAIRE A  
L'ASSOCIATION «L'ORCHESTRE OSTINATO», A  
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-26-011  
EN DATE DU 13 JANVIER 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « L'Orchestre Ostinato » représentée par son président Monsieur Laurent OULES, dont le siège est situé 73 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt, d'utiliser les locaux par l'Association pour des répétitions au Pôle documentaire et dans la salle Messiaen, le 24 novembre 2025 de 9h00 à 13h00 ; pour une masterclasse dans la salle Berlioz, le 15 décembre 2025 de 9h30 à 14h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec l'Association « L'Orchestre Ostinato » représentée par son président Monsieur Laurent OULES, dont le siège est situé 73 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt, une convention de location de salles pour un montant de 120,86 € T.T.C (cent-vingt euros et quatre-vingt-six centimes), afin d'utiliser les locaux par l'Association pour des répétitions au Pôle documentaire et dans la salle Messiaen, le 24 novembre 2025 de 9h00 à 13h00 ; pour une masterclasse dans la salle Berlioz, le 15 décembre 2025 de 9h30 à 14h00.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**